

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION EST DE CLERMONT-FERRAND – SIAREC

Délibération du Conseil Syndical

L'an 2023, le vingt huit septembre, à 18h30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à Mur-sur-Allier, sous la présidence de M. DESCHAMPS Maurice, Président.

Nombre de membres : En exercice : 8 Présents : 5 Votants : 5	Date de convocation : 5 septembre 2023 Référence : 03_CS_28_09_23
---	--

Délégués TITULAIRES présents : M. SALLES Daniel, M. RAYMOND Vincent, Mme DUTHEIL Bernadette, M. PIREYRE Jérôme et M. SCHAAL Philippe.

Délégués TITULAIRES absents : M. SANCHEZ Nicolas et Mme VESSIERE Martine.

Délégués TITULAIRES excusés : Mme QUINTON Amalia.

N°03_CS_28_09_23

Objet : Modification du règlement d'Assainissement Non Collectif (ANC) applicable aux communes adhérentes au SIAREC

Suite à l'intégration du SPANC de Billom Communauté, le SIAREC a réactualisé son règlement de service d'Assainissement Non Collectif en 2020 (délibération n°12_CS_22_12_20). Ce règlement s'applique sur l'ensemble du territoire syndical et détermine les relations entre les usagers et le service, en fixant ou en rappelant les droits et obligations de chacun.

Monsieur le Président expose les différentes modifications à apporter à ce règlement.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DONNE un avis favorable à la modification du règlement de service d'Assainissement Collectif.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour copie conforme : A Mur-Sur-Allier, le **28 septembre 2023**,

Le Président,
Maurice DESCHAMPS

La secrétaire de séance,
BLANZAT-LERNOULD Myriam



Stamp: SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT S.I.A.R.E.C. DE LA REGION EST DE CLERMONT-FERRAND